

Appel à communication

COLLOQUE INTERNATIONAL

Les scènes de la dénonciation publique *Médias, langages et sociétés*

Paris, mardi 19 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Université Paris Panthéon Assas, CARISM – Université de Lausanne, ISS

Argumentaire général

Il y a quarante ans, en mars 1984, Luc Boltanski, Yann Darré et Marie-Ange Schiltz publiaient « La dénonciation » dans les *Actes de la recherche en sciences sociales*. Pionnier à maints égards, cet article a initié tout un champ de réflexion sur les formes plus ou moins heureuses de la dénonciation publique, prolongeant et diversifiant ainsi les études sur les répertoires de la protestation et de l'action collective. Ce colloque vise, quatre décennies plus tard, à faire le point sur les formes anthropologiques et sémiotiques que revêt aujourd'hui la dénonciation publique.

Une des particularités de l'approche de Boltanski et al. (1984) est qu'elle est *grammaticale* : la dénonciation inscrit les nombreux acteurs qui la soutiennent dans un « système de places » qui comprend, tout au moins en principe, un dénonciateur, une victime, un coupable, mais aussi une instance de pouvoir, sommée de réparer ce qui a été dénoncé. Par ailleurs, la dénonciation est *publique*, au sens tout à la fois descriptif et normatif du terme. Elle est publique au sens *descriptif*, car elle implique, de la part du collectif qui la porte, tout un travail de médiatisation afin de rendre visible, dans l'espace public, les blâmes, les revendications et les demandes de réparation dont elle se fait le relais. La dénonciation est également publique au sens *normatif*, car elle renvoie à une accusation justifiée qui ne peut être valide que si elle réussit le « processus de désingularisation » et de « montée en généralité » qui la lie à des valeurs partagées par le public qu'elle vise à convaincre de son bon droit (Boltanski et al., 1984). La dénonciation marque ainsi la capacité d'un public à créer, contester ou réaffirmer des normes sociales et collectives (Brugidou, 2013).

Tout en tentant de déployer l'ensemble des enjeux descriptifs et normatifs que soulèvent les formes récurrentes ou inédites de la dénonciation publique, ce colloque interrogera tout particulièrement l'efficacité ou le délitement de la critique dans nos espaces publics contemporains, les nouvelles formes d'appel au jugement public et la capacité des politiques publiques à se saisir des revendications qui proviennent de la société civile.

Trois axes, perméables entre eux, délimitent les périmètres scientifiques des questionnements qui vont occuper ces journées. Le premier axe, qui relève de l'anthropologie et de la sémiotique, s'intéresse aux formes rhétoriques et narratives de la dénonciation en tant que récits partagés, susceptibles de constituer, maintenir ou reconfigurer un ordre moral

ou politique. Le second axe se penche plus particulièrement sur la vitalité politique de la dénonciation publique et les manières dont elle autorise, tout au moins aux yeux du collectif qui s'en fait le relais, des réajustements en faveur d'un bien commun passible de différentes définitions (Boltanski & Thévenot, 1991). Le troisième axe invite à considérer les nouveaux formats de la dénonciation publique, les modalités énonciatives qui permettent de nommer et d'appréhender les figures du dénonciateur, et partant, les nouvelles identités des publics que ces dispositifs d'énonciation et de dénonciation tentent de « performer ».

Axe I – Anthropologie et sémiotique des récits de la dénonciation

La dénonciation est interrogée ici comme un récit qui comprend des personnages, une temporalité, des relations de causalité entre les épisodes, une thématique et, *in fine*, une appropriation par différents publics (Ricœur, 1983, 1984, 1985 ; Dubied, 2004 ; Arquembourg et Lambert, 2005). La dénonciation peut aussi être considérée comme un récit ritualisé qui permet de « faire société » en agissant comme une activité d'autorégulation sociale (Gluckman, 1963). Le double ancrage sémiotique et anthropologique de ces réflexions invite ainsi les contributeurs·rices à réfléchir aux manières dont chaque société invente des formes de dénonciation sans lesquelles la vie commune ne saurait advenir ou subsister.

Les dénonciations ont des conséquences différentes selon leur degré de publicité. Les indignations souterraines propres au commérage sont des mises en accusation officieuses, obliques et flottantes, qui atténuent le châtement du coupable sans pour autant relativiser l'offense (Adut, 2005). Dans certains groupes, la dénonciation cherche à établir, *via* le commérage ou la rumeur, la conformité et ses frontières entre « semblables » et « différents », « nous » et « eux », « appartenants » et « non-appartenants ». Par contraste, la mise en forme publique de l'indignation qu'est le scandale ou l'affaire prend à témoin un public de spectateurs qui dépasse largement le cercle des personnes directement concernées, obligeant ainsi les institutions officielles à répondre de manière exemplaire à l'offense (Claverie, 1999). La publicisation de la transgression de certaines normes contenue dans le récit de dénonciation modifie donc l'intensité et l'extension de l'indignation qu'elle suscite. En passant du statut de secret public, c'est-à-dire d'un savoir qui est connu secrètement de tous, au statut de scandale, la transgression ne peut plus être ignorée, contraignant la collectivité à réaffirmer ou à déplacer les valeurs qui ont été ébranlées.

Les communications qui tentent de réfléchir aux dynamiques émotionnelles que favorisent tel ou tel type de dénonciation publique seront particulièrement appréciées. En effet, certaines dénonciations, telles les accusations de « blasphème » ou de « complotisme », suppriment le point de vue distant du « spectateur » en misant, du côté de « l'accusateur », sur des sentiments de dégoût, d'humiliation et de ressentiment, et du côté de « l'accusé », sur des émotions de crainte et de peur (Kaufmann et Malbois, 2015). D'autres récits de dénonciation font appel à des communautés d'indignation, terreaux et moteurs d'actions collectives plus réfléchies et mieux argumentées – et donc *a priori* plus adaptées à un espace public démocratique (Lambert, 2016). Les dénonciations considérées comme des récits collectifs peuvent ainsi être des révélateurs intéressants des mutations de l'espace public et des modes d'accusation qui le caractérisent.

Axe II – Dénonciation publique et culture de la démocratie

Cet axe accueille les communications qui souhaitent interroger les potentiels démocratiques de la dénonciation publique. La dénonciation publique participe-t-elle au maintien d'une « culture de la démocratie », c'est-à-dire au maintien d'une société où la liberté d'expression, la liberté de presse, la pluralité des partis politiques, la liberté syndicale, l'indépendance de la justice et le droit de vote sont des postulats incompressibles (Walzer, 1997) ? Il s'agira d'interroger la dénonciation à travers ses logiques de surgissement dans les arènes publiques (Cefaï, 2016), ses modèles de justification (Boltanski & Thévenot, 1991), ses capacités à provoquer les controverses et les scandales (De Blic & Lemieux, 2005 ; Lemieux, 2007), ou encore son rôle dans la cristallisation des problèmes publics (Neveu, 2013). Nous questionnerons pour cela son histoire contemporaine et sa place dans les démocraties modernes (Rosanvallon, 2006 ; Lemny, 2012), ainsi que son rôle dans les mobilisations collectives (Cefaï, 2009), car la manière dont une dénonciation publique est encouragée et amplifiée, notamment par les pouvoirs publics, ou au contraire discréditée ou négligée est un enjeu démocratique de premier plan.

Les communications qui abordent le déploiement, les ramifications ou les suites d'une dénonciation seront les bienvenues, que ce soient pour analyser les réseaux d'acteurs qui concourent à mettre en lumière des faits, les dispositifs de recueil des témoignages ou la capacité des récits à provoquer la prise en main d'une situation d'injustice par les pouvoirs publics (Dufournet, 2016). Dans ces différentes situations, la dénonciation publique peut être envisagée comme un processus vertueux : dans une culture de la démocratie qui implique l'indépendance des sphères de justice (Walzer, 2013), un dénonciateur, entendu par un public, incite un gouvernement à agir et à aider les victimes d'une situation injuste. Mais un tableau trop angélique de la dénonciation ne saurait rendre compte de ses usages pluriels. Si elle constitue une pratique citoyenne à part entière (Rosanvallon, 2006), elle peut aussi nourrir des visées négatives, car la frontière qui la sépare de la délation est mince et friable (Codaccioni, 2021 ; Brodeur, Jobard, 2005). Ainsi, nous souhaiterions que cet axe interroge également les dénonciations qui contournent les questions de justice pour nourrir des objectifs personnels, financiers, de pouvoir ou de notoriété. La dénonciation peut créer par exemple un récit populiste et stigmatisant qui identifie, dans un seul et même actant, le dénonciateur, la victime et le public, unis contre un ennemi commun représenté par une élite, ses médias, le pouvoir financier et l'État (Müller, 2016 ; Rosanvallon, 2021 ; Brugidou et Kaufmann, 2020). Ce sont donc toutes les formes ou *schémas*, vertueux ou dégradés, de récits de dénonciation publique qui intéressent ce deuxième axe.

Axe III – Journalisme, culture numérique et dénonciation : pratiques, figures et médiations

La dénonciation est une pratique conditionnée, dans ses formes et ses logiques d'expression, par les acteurs qui s'en emparent et les contextes culturels et politiques mais aussi scientifiques qui autorisent sa mise en circulation. Il s'agira ici d'aborder en premier lieu les récits médiatiques (Dubied, 2000 ; Lits, 2017) et la façon dont différentes figures professionnelles s'installent au sein d'une dénonciation publique pour y occuper une place, telle la figure du juge sociologue qui procède à l'évaluation apparemment neutre d'un problème public (Kneubühler, 2024) ou celle du dénonciateur-journaliste (Rosanvallon, 2006 ; Bremond-Pouille, 2006 ; Lambert ; 2016). Dans quelle mesure le numérique reconfigure-t-il les

formats, les logiques, les modèles et les figures de dénonciation journalistique ? Le numérique signe-t-il le crépuscule d'un certain monopole journalistique de la dénonciation ? Ou, au contraire, préfigure-t-il son renouvellement par l'intermédiaire de pratiques comme le « journalisme de données » (Ouardi, 2014 ; Joux & Bassoni, 2018 ; Joux, 2021) ? À la lumière de ces transformations culturelles et médiatiques, le chercheur aurait-il une place à occuper au sein du système de la dénonciation (Boltanski, 2012) ? Les questions soulevées par cet axe ne seront cependant pas restreintes aux modèles de dénonciation journalistiques. L'objectif sera également d'interroger les transformations provoquées par la culture numérique sur la pratique « citoyenne » de la dénonciation, notamment les figures récentes qui la constituent, ses nouvelles logiques de médiation et ses conséquences sur la « démocratie internet » (Cardon, 2010 ; 2019). Les communications qui souhaitent interroger les processus de dénonciation extra-juridiques sur les réseaux sociaux, ainsi que le *vigilantisme* numérique, seront les bienvenues (Loveluk, 2016 ; Gardenier, 2022). Dans un contexte de prise de parole des victimes, nous apprécierons aussi les communications qui abordent les affaires où les figures *a priori* distinctes du dénonciateur et de la victime s'entremêlent : le mouvement *Me Too* pourrait en constituer un modèle. Enfin, nous porterons une attention particulière aux communications qui interrogent la figure du « lanceur d'alerte » (Cadiou & Desrumaux, 2020 ; Chateauraynaud, 2020). Parfois à l'interstice du modèle journalistique et du dénonciateur-citoyen, la figure du lanceur d'alerte dessine un nouveau paradigme de la dénonciation publique : celui d'un renforcement de la capacité d'agir citoyenne au cœur du contrat social (Chateauraynaud, Deltour, Vasseur, 2019).

Bibliographie

Ouvrages

Boltanski Luc, *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais sur la sociologie de l'action*, Éditions Métailié, Paris, 1990.

Boltanski Luc, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Éditions Métailié, Paris, 1993.

Boltanski Luc, *Énigme et complot. Une enquête à propos d'enquêtes*, Gallimard, Paris, 2012.

Boltanski Luc, Thévenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991.

Brémond-Pouille Émilie, *La dénonciation chez Marat (1789-1791)*, Révolution Française.net Éditions, 2006.

Brodeur Jean-Paul, Jobard Fabien, *Citoyens et délateurs, la délation peut-elle être civique ?*, Éditions Autrement, 2005.

Cardon Dominique, *La démocratie internet. Promesses et limites*, Seuil, Paris, 2010.

Cardon Dominique, *Culture numérique*, Presses de Sciences Po, Paris, 2019

Cardon Dominique, Fabien Granjon, *Médiactivistes*, Presses de Sciences Po, Paris, 2013.

Chateauraynaud Francis, *Alertes et lanceurs d'alerte*, Presses Universitaires de France, Paris, 2020.

Codaccioni Vanessa, *La société de vigilance. Autosurveillance, délation et haines sécuritaires*, Textuel, Paris, 2021.

Dubied Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Librairie Droz, Genève, 2004.

Fontanille, *Ensemble. Pour une anthropologie sémiotique du Politique*, Presses Universitaires de Liège, Liège, 2021.

Gardenier Matthijs, *Towards a Vigilant Society. From Citizen Participation to Anti-Migrant Vigilantism*, Oxford University Press, Oxford, 2022

Kneubühler Marine, *Sociophénoménologie. Rassembler les sciences sociales autour de l'expérience d'un rappeur romand*, Thèse de doctorat, Institut des sciences sociales, Université de Lausanne, 2024.

Lits Marc, Desterbecq Joëlle, *Du récit au récit médiatique*, De Boeck Supérieur, Paris, 2017.

Lemieux Cyril, *La sociologie pragmatique*, La Découverte, Paris, 2018.

Neveu Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin, Paris, 2013.

Ricoeur Paul, *Temps et récit*, Seuil, Paris, 3 Tomes, 1983, 1984, 1985.

Rosanvallon Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, Paris, 2006.

Walzer Michael, *Pluralisme et démocratie*, Revue Esprit, Paris, 1997.

Articles et chapitres d'ouvrage

Adut, Ari, « Scandal as norm entrepreneurship strategy. Corruption and the French investigating magistrates », *Theory and Society*, 2004/33, pp. 529-578.

Arquembourg Jocelyne, Frédéric Lambert, « Les récits médiatiques », *Réseaux*, 2005/23, n°132, 2005, pp. 9-23.

Badouard Romain, Mabi Clément, Monnoyer-Smith Laurence, « Le débat et ses arènes. À propos de la matérialité des espaces de discussion », *Questions de communication*, n°30, 2016, pp. 7-23.

Boltanski Luc, Darré Yann, Schiltz Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984, pp. 3-40.

Brugidou Mathieu, « L'institutionnalisation de la norme sociale entre stigmatisation et dénonciation », *Langage et société*, 2013/2, n°144, pp. 85-105.

Brugidou Mathieu, Kaufmann Laurence, « Vers une grammaire de la stigmatisation », dans Bazin Maëlle, Lambert Frédéric, Sapio Giuseppina (dir.), *Stigmatiser : normes sociales et pratiques médiatiques*, Éditions du Bord de l'Eau, Lormont, 2020, pp. 39-64.

Cadiou Stéphane, Desrumaux Clément, « Devenir lanceur d'alerte ? Les dynamiques politiques locales de dénonciation des usages de l'argent public », *Politiques de communication*, 2020/2, n°15, pp. 109-138.

Cefaï Daniel, « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et société*, 2009, n°41, pp. 245-269.

Cefaï Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, 2016, n°30, pp. 25-64.

Claverie Elisabeth, « La naissance d'une forme politique. L'affaire du chevalier de la Barre », dans Roussin Philippe (éd.), *Critique et affaires de blasphème à l'époque des Lumières*, Honoré Champion, Paris, 1999, pp. 185-265.

De Blic Damien, Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005/3, n°71, pp. 9-38.

Dubied Annik, « Une définition du récit d'après Paul Ricoeur. Préambule à une définition du récit médiatique », *Communication*, 2000/2, n°19, pp. 45-66.

Dufournet Hélène, « Le monopole de la dénonciation. Les ressources ambiguës d'un succès médiatique », dans Juhem Philippe, Sedel Julie (éds.), *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2016, pp. 171-190.

Gardenier Matthijs, « La communauté au service de la surveillance : capital social, lien social et figure de l'ennemi », *Revue européenne des sciences sociales*, 2020/2, n°58, pp. 189-216.

Gluckman Max, « Gossip and Scandals », *Current Anthropology*, 1963/4, n°3, pp. 307 à 316.

Joux Alexandre, Bassoni Marc, « Le journalisme saisi par les *Big Data* ? Résistances épistémologiques, ruptures économiques et adaptations professionnelles », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 2018/19, n°2, pp. 125-134.

Joux Alexandre. « *Big data* et data journalisme : des prétentions épistémologiques irréconciliables », *Hermès, La Revue*, 2021/88, n°2, pp. 291-298.

Kaufmann Laurence, Malbois Fabienne, « “S’éprouver” en public : l’arc affectif de l’indignation dans la controverse “lacub-DSK” », dans Rabatel Alain, Monte Michèle (éds.), *Comment les médias parlent des émotions : l’affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, Limoges, 2015, pp. 99-117.

Kaufmann Laurence, Gonzalez Philippe, « Mettre en valeur(s) le monde social », *Questions de communication*, 2017, n°32, pp. 167-194.

Lambert Frédéric, « Esthésie de la dénonciation. Albert Londres en terre d’ébène », *Le Temps des médias*, 2016/1, n°26, pp. 75-92.

Lemieux Cyril, « À quoi sert l’analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, 2007/1, n°25, pp. 191-2012.

Lemny Stefan, « Essais de définition. Délation, dénonciation, délateur, dénonciateur dans les dictionnaires français jusqu’à la révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 2012, n°368, pp. 3-31.

Loveluck Benjamin. « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, 2016/115, n°3 , pp. 127-153.

Ouardi Samira, « Le data journalisme : entre retour du journalisme d’investigation et fétichisation de la donnée. Entretien avec Sylvain Lapoix », *Mouvements*, 2014/79, n°3, pp. 74-80.

Table ronde avec Chateauraynaud Francis, Deltour Antoine et Vasseur Flore, propos recueillis par Bujon Anne-Lorraine, Descoster Juliette, Schmid Lucile, « L’alerte, un enjeu démocratique ? », *Esprit*, 2019/4, pp. 57-70.

Direction scientifique et organisation

DUFOUR Swan, CARISM, Université Paris Panthéon Assas, doctorant

KNEUBÜHLER Marine, ISS, Université de Lausanne, doctorante

OBERHAUSER Pierre-Nicolas, Haute École de Santé Vaud, Université de Lausanne & Cermes3, chercheur post-doctorant

KAUFMANN Laurence, ISS, Université de Lausanne, professeure ordinaire

LAMBERT Frédéric, CARISM, Université Paris Panthéon Assas, professeur émérite

Comité scientifique

Alexandra SAEMMER ; CEMTI, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Bibia PAVARD ; CARISM, Université Paris-Panthéon Assas

Tristan MATTELART ; CARISM, Université Paris-Panthéon Assas

Philippe MARION ; ORM, Université catholique de Louvain

Fabienne MALBOIS ; LaReSS, Haute école de travail social et de santé, Lausanne

Marc LITS ; ORM, Université catholique de Louvain

Alice KRIEG PLANQUE ; CEDITEC, Université Paris-Est Créteil

Pascal FROISSART ; GRIPIC, Sorbonne Université
Annik DUBIED ; AJM, Université de Neuchâtel
Marie-France CHAMBAT-HOUILLON ; CARISM, Université Paris-Panthéon Assas
Maxime CERVILLE ; CEMTI, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
Romain BADOUARD ; CARISM, Université Paris-Panthéon Assas
Camila AREAS ; LCF, Université de la Réunion
Olivier AÏM ; GRIPIC, Sorbonne Université

CALENDRIER

Date et modalités de soumission des propositions : Vendredi 15 juillet 2023 : date limite pour la réception des propositions de communication.

Les propositions de communication, de 3000 signes hors bibliographie, doivent comprendre une proposition de titre, la description de l'objet d'étude et du cadre d'analyse, ainsi qu'une inscription dans un ou plusieurs axes du colloque, une brève bibliographie. Une biographie de trois lignes, renseignant notamment l'université et/ou le laboratoire de rattachement ainsi que les thématiques de recherche, est attendue. Les propositions sont à envoyer au plus tard pour le vendredi 15 juillet 2023 à colloque.denonciation.publique@gmail.com. Celles-ci seront évaluées en double aveugle par les membres du comité scientifique.

Date des réponses du comité d'organisation : Vendredi 27 octobre 2023

Date de la publication du programme du colloque : fin novembre – mi-décembre 2023

Date du colloque : mardi 19 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Date de réception des textes en prévision de la publication des Actes : vendredi 15 juillet 2024. Les membres du comité d'organisation établiront le sommaire de l'ouvrage.

Trois tables rondes sont prévues :

1. « Professionnels » de la dénonciation : la communication humanitaire
2. Journalisme et récits de dénonciation
3. Paroles de victimes : du recueil à la réparation